

Conseil. Examen du budget sous haute tension

En prologue à la séance marathon du conseil, d'une durée de plus de quatre heures, vendredi, les conseillers municipaux ont visionné le film « Libérez les énergies », tourné lors de la conférence sur la filière porcine, le 18 avril dernier. Emporté par son sujet, Georges Tigréat, passoire en main, s'est écrié : « La France est une passoire ! », avant d'accuser pêle-mêle la loi de modernisation de l'économie, les cinq centrales d'achat des grandes et moyennes surfaces, les lourdeurs administratives et les produits de moindre traçabilité entrant sur le territoire. Un peu moins d'une heure plus tard, les conseillers ont entamé

l'ordre du jour, avec l'étude et le vote des comptes administratifs 2012, l'adoption du budget supplémentaire 2013, une demande d'avis d'experts toxicologiques autour du projet de centrale à cycle combiné gaz (CCCG), et les subventions aux associations.

Examen de l'exercice budgétaire 2012. En fonctionnement, l'exercice budgétaire 2012 s'achève avec 11.541.880 € en recettes et 9.364.037 € en dépenses. La reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2011 porte l'excédent global de clôture 2012 à 4.258.833 €. Avec 5.162.710 € en recettes et 4.232.923 € en dépenses, la section investisse-

ment dégage un excédent comptable de 481.755 €. Avec un exercice précédent déficitaire, le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2012 s'établit à 523.708 €. Cette gestion a été approuvée par les 23 élus majoritaires. Le groupe minoritaire a voté contre, invoquant l'endettement de la ville, d'un montant de 15,3 M€, le poids des annuités d'emprunts et la volonté de reporter le plus possible les investissements alors que les besoins sont avérés. « Tout ceci ne correspond pas à une gestion sérieuse, à l'image de votre façon de faire, tant pendant ce mandat que lors du précédent », a conclu

Marguerite Bléas pour l'opposition.

Budget supplémentaire 2013 et taux d'imposition. Après le compte administratif, le budget supplémentaire servant à ajuster ou à reporter les crédits inscrits sur le budget primitif, en début d'année, a été voté unanimement par le groupe majoritaire. À l'unanimité, le Conseil a, par ailleurs, décidé de reconduire l'ensemble des taux d'imposition des taxes directes locales sans augmentation.

Budgets annexes. Les budgets annexes - comptes de l'eau potable et comptes de la zone du Vern - ont été adoptés par 23 pour et six abstentions.

Retrait d'un point à l'ordre du jour

L'un des points à l'ordre du jour traitait de l'autorisation à accorder au maire pour lancer un marché en procédure adaptée, afin de retenir l'intervention d'experts toxicologues, en mesure d'apporter une synthèse pédagogique accessible au grand public, s'interrogeant sur l'impact sur la santé d'une centrale à cycle

combiné gaz (CCCG). Le débat a été mené par Angélique Horellou, au nom de Pierre Ygrand et d'Alain Rohou. « À quoi bon déboursier 15.000 € aux frais du contribuable landivisien, alors que l'Agence régionale de santé (ARS) va réaliser cette étude ? Pouvez-vous dire si l'étude que vous entendez diligenter répon-

dra aux questions de l'exposition réelle des publics fragiles, y compris dans les situations les plus extrêmes de fonctionnement ? Ou est-ce tout simplement une contre-attaque devant l'affluence qu'a suscitée la conférence du professeur Belpomme ? », ont été quelques-unes des questions qu'elle a posées, encoura-

gée par la vingtaine d'opposants à la centrale, venus assister à la séance du conseil municipal.

À la fois embarrassé et courroucé, le maire a prononcé une suspension de séance et a quitté la salle avec son groupe. Au retour, il a décidé de retirer, tout simplement, ce point de l'ordre du jour.